précision, à la clarté de la phrase. Le maître doit non seulement enseigner, mais il doit surtout développer l'esprit et le cœur des enfants.

Parlant ensuite du certificat d'études, M. le principal croit que le certificat d'études pourrait avoir des résultats excellents. Mais il préfèrerait que l'initiative privée précédât l'action du gouvernement. Cette marche, tout en étant plus lente lui paraîtrait plus sûre.

Il est midi, la séance est levée.

La 2ème séance s'ouvre à deux heures de l'après-midi, et l'on procède immédiatement à l'élection des officiers.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président, M. L.-O. Pagé,
Vice-président, M. Ls Bergeron,
Secrétaire, M. J.-D. Frève, réélu,
Trésorier, M. Jos. Létourneau, réélu.

Délégué à la commission administrative, M. J. Ahern, réélu.

Sur motion de M. Jos. Létourneau, appuyé par M. J.-D. Frève, il est proposé et résolu que MM. N. Lacasse, C.-J. Magnan, J. Ahern, Z. Dubeau, P. Provençal, O. Goulet, Chs Renauld, Ed. Côté et P. Goulet, soient élus membres du comité de régie.

M. le président étant absent, M. le vice-président est appelé au fauteuil présidentiel.

Sur motion de M. P. Goulet, appuyé par M. O. Goulet, l'assemblée vote à l'unanimité des remerciements aux officiers sortant de charge.

M. Onésime Goulet donne ensuite lecture d'une excellente étude sur le par cœur encore en usage à l'école primaire.

Si la récitation des leçons par cœur ou du mot à mot, dit-il, exerce la mémoire de l'enfant, elle présente aussi un obstacle au développement intellectuel. Il faut bien se rappeler que ce n'est pas ce qu'on apprend par cœur qui développe l'esprit, mais bien ce que l'on comprend. Et, " je voudrais, dit-il, avec Montaigne qu'on choisît pour diriger l'enfance des instituteurs qui eussent plutôt la tête bien faite que bien pleine." On ne vise qu'à meubler la mémoire sans s'occuper de développer le jugement, et l'intelligence s'affaiblit progressivement ; on ne force pas assez l'enfant à emmagasiner dans son esprit certaines connaissances qui lui seront utiles un jour, mais on l'exerce à réciter des leçons par cœur, comme on peut dresser un perroquet à réciter son éternel bavardage : la méthode cède à l'empirisme.

Dans l'enseignement, il faut viser moins à instruire l'enfant que de le former, moins l'habituer à savoir que l'habituer à penser; il faut faire de sa tête un instrument et non un entrepôt.

Or, ce n'est pas ce que l'on mange qui nourrit, mais bien ce que l'on digère ; il en est ainsi de l'instruction, ce n'est pas ce qu'on apprend de mémoire qui instruit, mais ce que l'on comprend.

De là, permettez-moi de conclure, dit-il, que le livre entre les mains de l'enfant n'est qu'un auxiliaire où il pourra retrouver les explications de son maître. D'ailleurs, l'enfant doit avoir le moins de livres possible dans son sac, mais avoir dans sa tête beaucoup de connaissances que le maître y aura développées.

Après les félicitations bien mérités de la part de M. Magnan et les applaudissements de l'assemblée, M. le vice-président présente au nouveau conférencier, la prime de cinq dollars, gracieusement offerte par M. le principal Th.-G. Rouleau.

Sur motion de M. J.-D. Frève, appuyé par M. Jos. Létourneau, il est proposé et résolu que cette conférence procède à la revision de la constitution et aux règlements de l'association des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval. (1)

L'heure étant avancée, la revision des règlements de cette association est ajournée à la conférence du mois de septembre prochain.

Proposé par M. N. Lacasse, secondé par M. C.-J. Magnan : " Que l'association des instituteurs catholiques du district de Québec a appris avec plaisir que l'Université Laval avait décerné au Rév. M. Th.-G. Rouleau, principal de l'Ecole normale Laval, le degré de Maître ès arts, en retour des nom-

---

(1) La constitution, qui comprend maintenant 23 articles, sera publiée dans le prochain numéro de l'*Enseignement primaire*.